

CALENDRIER MANIFESTATIONS 2020

# Chirac



	DATE	ASSOCIATION	MANIFESTATION
JANVIER	9-janv.	La Retraite Heureuse	Journée Club à l'école de Chirac à 14h
	19-janv.	Arpan	Rando et galette des rois à 14 h - S. Polyvalente de Chirac
	23-janv.	La Retraite Heureuse	Assemblée Générale Galettes des Rois à 14h - S. Polyvalente
FEVRIER	13-févr.	La Retraite Heureuse	Journée Club à l'école de Chirac à 14h
	27-févr.	La Retraite Heureuse	Repas du club à 12 h salle polyvalente
	12-mars	La Retraite Heureuse	Journée Club à l'école de Chirac à 14h
MARS	21-mars	Arpan	Séance de greffage - les Croqueurs de Pommes du Limousin - SP
	26-mars	La Retraite Heureuse	Concours de Belote à 13 h salle polyvalente
AVRIL	9-avr.	La Retraite Heureuse	Journée Club à l'école de Chirac à 14h
	23-avr.	La Retraite Heureuse	Journée Club à l'école de Chirac à 14h
	19-avr.	Arpan	Rando Chabrac à 14h - Départ Aire de Repos de Chabrac
	26-avr.	Arpan	Sortie en car à définir
MAI	8-mai	Municipalité	Commémoration
	14-mai	La Retraite Heureuse	Journée Club à l'école de Chirac à 14h
	27-mai	La Retraite Heureuse	Rouillac Cie Trabucco
	28-mai	La Retraite Heureuse	Journée Club à l'école de Chirac à 14h
JUIN	30-31 et 1er /06	Arpan	Sortie Pentecôte Super Besse
	7-juin	Société de Chasse	Repas de la Société de Chasse à la Salle Polyvalente à 12h30
	11-juin	La Retraite Heureuse	Journée Club à l'école de Chirac à 14h
	25-juin	La Retraite Heureuse	Repas Plein Air à 12h salle polyvalente
JUILLET	Non définie	La Retraite Heureuse	Bus Anciens et repas Montrol-Sénard
	<b>25-juil.</b>	<b>Inter- Associations</b>	<b>Village en Fête - Scène Ouverte à 18h</b> <b>Place de l'Eglise de Chirac - S. Polyvalente en cas de Pluie</b>
	31-juil.	Municipalité	Commémoration de la Bataille de Chirac
SEPTEMBRE	10-sept.	La Retraite Heureuse	Sortie à organiser
	13-sept.	Arpan	Rando Chabrac à 14h - Départ Aire de Repos de Chabrac
	24-sept.	La Retraite Heureuse	Concours de Belote à 13h30 salle polyvalente
OCTOBRE	8-oct.	La Retraite Heureuse	Journée Club à l'école de Chirac à 14h
	22-oct.	La Retraite Heureuse	Journée Club à l'école de Chirac à 14h
	24-oct.	Arpan	Halloween Randos 17h45/18h avec repas 14 € - 10km/5km
NOVEMBRE	11-nov.	Municipalité	Commémoration
	12-nov.	La Retraite Heureuse	Journée Club à l'école de Chirac à 14h
	26-nov.	La Retraite Heureuse	Concours de Belote à 13h30 salle polyvalente
	Non définie	Arpan	Théâtre 20h30 Salle Polyvalente
DECEMBRE	10-déc.	La Retraite Heureuse	Journée Club à l'école de Chirac à 14h
	12-déc.	La Retraite Heureuse	Repas dansant de fin d'année à 12h salle polyvalente

**Editorial**

Cette année 2020 est celle du renouvellement des Conseils Municipaux. Le Grand débat et une étude parue récemment ont montré que les Français sont très attachés à leurs élus qui sont leurs premiers interlocuteurs. La baisse des dotations et la loi NOTRe ont compliqué leur tâche. La suppression des services publics (lignes SNCF, gares, trésoreries, écoles, tribunaux, etc.) a éloigné les gens des centres de décisions et aggravé l'isolement des personnes âgées. Bien sûr aujourd'hui, il est possible de faire beaucoup de choses par internet mais au niveau national 17% de la population n'y a pas accès (près de 25% en zones rurales). Sans moyen de locomotion et sans transport public, comment faire pour se rendre dans une Maison de Service au Public censée apporter une aide à ceux qui ne maîtrisent pas l'outil et n'ont pas les moyens d'acquérir un ordinateur ? Et que dire de ces administrés qui malgré les réclamations des élus restent quelquefois plusieurs jours, voire plusieurs semaines sans l'indispensable téléphone fixe ? Et l'égalité des territoires, c'est pour quand ? Cette année, 80% de la population sera exonérée de la Taxe d'habitation. Promesse est faite de la remplacer à l'euro près. Espérons que cette promesse soit tenue sinon cela mettrait en difficulté bon nombre de communes. En ce début d'année, je veux remercier les membres du Conseil pour leur investissement pendant le mandat écoulé, les agents communaux pour leur sérieux et leur professionnalisme ainsi que les associations qui animent la commune au quotidien et qui jouent un rôle important en matière de lien social. Je veux également remercier les agriculteurs, les éleveurs, les commerçants et artisans de la commune ainsi que ceux qui interviennent sur la commune. En ces périodes troublées par des mouvements sociaux tout à fait respectables, je veux rester optimiste. Ceux qui font preuve d'autoritarisme seraient bien avisés de prêter une oreille attentive à ceux qui n'en peuvent plus de voir s'accroître les inégalités. **Au nom du Conseil Municipal et des Agents Communaux, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2020 et vous donne rendez-vous le SAMEDI 25 JANVIER à 11h00 à la Salle Polyvalente**

**Editorial**

This year 2020 is that of the renewal of the Municipal Councils. The Great Debate and a study published recently showed that the French are very attached to their elected representatives who are their first interlocutors. The decline in endowments and the NOTRe law made their task more difficult. The abolition of public services (SNCF lines, stations, treasuries, schools, courts, etc.) has distanced people from decision-making centers and aggravated the isolation of the elderly. Of course today, it is possible to do a lot of things online but at the national level 17% of the population does not have access to it (almost 25% in rural areas). Without means of locomotion and without public transport, how to go to a House of Service to the Public supposed to bring help to those who do not master the tool and do not have the means to acquire a computer? And what about these citizens who despite the claims of elected officials sometimes remain several days, even several weeks without the essential landline telephone? And when is territorial equality due? This year, 80% of the population will be exempt from the Housing Tax. Promise is made to replace it to the nearest euro. Hopefully this promise will be kept otherwise it would put many municipalities in difficulty. At the start of this year, I would like to thank the members of the Council for their investment during the past mandate, the municipal officials for their seriousness and their professionalism as well as the associations which animate the commune on a daily basis and which play an important role in matters of social link. I also want to thank the farmers, breeders, traders and artisans of the town as well as those who work in the town. In these troubled times by completely respectable social movements, I want to remain optimistic. Those who show authoritarianism would be well advised to listen attentively to those who can no longer see inequalities increasing. **On behalf of the Municipal Council and the Municipal Agents, I wish you a happy new year 2020 and see you on SATURDAY JANUARY 25 at 11:00 a.m. in the Multipurpose Room**

## Budget Mairie

Investissement	Dépenses	Recettes
Aménagement de la cuisine et du bar de la salle Polyvalente	24 964,00 €	4 252 € (Dont 2 706 € de la Région et 1546 € du Département)
Gîte de groupe ancienne école de Chirac	1 669,00 €	Subventions en cours de demande auprès de l'Europe, la Région, et le Département
Création d'un sentier découverte, zone les Bruchets	6 090,00 €	Subventions en cours d'instruction
Aménagement le Mas	12 473,00 €	4 748 € (Préfecture de la Charente - Amende de Police)
Travaux Hors FDAC, Route le Courtieux, la Séchère	20 255,00 €	
Goudronnage Route Serre Buisson	10 299,00 €	Subvention du FCTVA en 2020 au taux de 16,404 %
Acquisition d'un fourneau pour l'Azur	1 727,00 €	Subvention du FCTVA en 2020 au taux de 16,404 %
Suite Numérotation des voies	1 337,00 €	
Acquisition case colombarium	1 475,00 €	
Plaque Chapelle du cimetière	414,00 €	
		14 805,02 € (FCTVA investissement 2017)
<b>TOTAUX</b>	<b>80 703,00 €</b>	<b>23 805,02 €</b>
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Aménagement du carrefour dans le bourg	2 068,00 €	
Travaux de Point à temps	11 099,00 €	Subvention du FCTVA en 2020 au taux de 16,404 %
Travaux goudronnage Tisseuil	2 587,00 €	
<b>Total</b>	<b>15 754,00 €</b>	

## Budget Assainissement

Investissement	Dépenses	Recettes
Révision du zonage d'assainissement	659,65 €	1 996 € (Dont 437 € du Département et 1 559 € de l'Ag. de l'Eau)
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
		9 078 € Redevance Assainissement 2019

## ETAT-CIVIL

Naissances	date
DIDIER Nolan	26/04/2019
GAILLED RAT Timéo, Alain, Christian	21/08/2019
VERGNAUD Gabin, Pierre, Laurent	18/11/2019
MOREAU Clément, Arsène, Frédéric	24/11/2019
MANCEAU Emilien	06/12/2019
BAH Lyna, Aïssatou	09/12/2019
Décès	date
DUPRAT André, Rémy	01/02/2019
POULHES Robert, Georges, Jean	03/04/2019
MOUNIER Marie-Louise épouse COURIVAUD	02/05/2019
MARFEUIL Françoise épouse DELAVIE	13/12/2019

## TRAVAUX EN COURS

- Aménagement d'une aire de pique-nique aux Bruchets
- Aménagement d'un gîte d'étape dans l'ancienne école
- Etude pour un parcours de Géocaching

## FÊTE DU VILLAGE

Le temps plus qu'incertain a obligé les organisateurs à se rabattre sur la salle des fêtes. Les conditions n'étaient pas optimales mais malgré cela le succès fut au rendez-vous.

Avec une scène ouverte variée et abondante, une gerbe baudo nous montrant les différentes facettes de leur talent, sans oublier Sylvie notre animatrice ( qui a parfaitement assuré son rôle) la fête a battu son plein.

Les bénévoles de nos associations et les conseillers municipaux ont participé à l'intendance et à la tenue des stands boissons, repas, cuisson. Nous les remercions tous chaleureusement de leur participation.



## CHARTRE TERRE SAINE

Pour protéger la santé des habitants et des agents communaux et pour préserver l'environnement, la commune de Chirac s'est engagée par délibération du Conseil Municipal à signer la Charte « Terre Saine » dès juillet 2016 ; En 2018, notre commune a obtenu 3 papillons ainsi qu'une mention spéciale.



## LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le 2 décembre 2019, deux élus se sont rendus à St Genis d'Hiersac pour assister à la remise des prix du label « Villes et Villages fleuris » pour l'année 2019.

Pour la deuxième année consécutive, notre commune a reçu le 1er Prix dans la catégorie « Communes de 500 à 1000 habitants ;

Merci à nos agents communaux pour leur implication au fleurissement et à l'entretien des espaces verts.

Il faut savoir que le Département récompense également les initiatives des habitants dans le cadre des maisons fleuries. Pour tous renseignements, adressez-vous à la mairie.

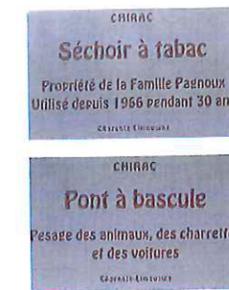


## AMENAGEMENT TROTTOIR AU MAS



Pour plus de sécurité pour les piétons et aussi pour les automobilistes venant de l'impasse du mas de la broussauderie et du chemin du clos du bois

## NOUVEAUX PANNEAUX



Nous informons plus précisément nos visiteurs

## AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE L'EGLISE



Toujours pour plus de sécurité dans le bourg. Visiblement la vitesse a bien diminué, d'autant que les gendarmes ont vérifié par eux-mêmes.

## AMENAGEMENT SENTIER D'INTERPRETATION



## EN BREF

### RECENSEMENT DE LA POPULATION

Du 16 janvier au 15 février Mmes Catherine GEMEAU et Annick PAGNOUX sont chargées du recensement de la population de la commune de Chirac.

Merci de leur réserver le meilleur accueil.

### Offre d'emploi :

Traditionnellement, nous employons 2 étudiant(e)s (+de 18 ans) pendant les congés de nos cantonniers en juillet et août.

Les intéressé(e)s doivent postuler avant le mois d'avril

### ISOLATION à 1€

Toute personne intéressée pour isoler son habitation est priée de s'inscrire à la mairie avant le 31 janvier.

Nous organiserons un réunion d'information en février.

Loi ESSOC : droit à l'erreur  
La loi du 10 août 2016 pour un État au service d'une société de confiance a été promulguée et met en œuvre un principe essentiel de confiance dans les relations entre les usagers, particuliers comme entreprises, et l'administration, en développant la capacité d'information et d'accompagnement des usagers par les services publics et, plus globalement, en améliorant la qualité du service rendu.  
La direction générale des Finances publiques, qui a toujours placé ces objectifs au centre de son action, met activement en œuvre les dispositions de la loi ESSOC, et notamment ses mesures qui facilitent la correction par les contribuables des erreurs commises de bonne foi (« droit à l'erreur ») et renforcent la sécurité juridique et le dialogue avec l'administration fiscale.  
Au-delà des dispositions de la loi, et dans le même esprit, la DGFiP est mobilisée pour assurer la qualité du service rendu aux contribuables ainsi que la transparence de ses indicateurs dans ce domaine.

